

Service de coordination et du soutien
interministériels
Pôle Environnement

Arrêté préfectoral du 27 avril 2021
portant modification de la composition du
Conseil départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques (CoDERST)

Le préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2012 modifié portant création du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 modifié portant composition du CoDERST ;

VU la création de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations le 1^{er} avril 2021, en lieu et place de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

VU le courriel du 20 avril 2021 transmis par le Conseil de l'Ordre des médecins, désignant Docteur Ludovic DARGENTON, membre titulaire, et Docteur Guillaume DELEPLANQUE, membre suppléant ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 31 août 2018 modifié, portant composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), est modifié comme suit (**modifications en gras**) :

Article 1^{er} : Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est constitué ainsi qu'il suit :

1 - Services de l'Etat et agence régionale de santé

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- deux représentants de la direction départementale des territoires ;
- **deux représentants de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;**
- un représentant du service des sécurités (bureau gestion de crise et défense nationale) ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant

2 - Collectivités territoriales

➤ deux conseillers départementaux :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Olivier FOUILLET Conseiller départemental du Val de Thouet	M. Thierry MAROLLEAU Conseiller départemental de Cerizay
Mme. Coralie DENOUES Conseillère départementale de La Gâtine	Mme. Séverine VACHON Conseillère départementale de Mignon-et-Boutonne

➤ trois maires :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Sylvain GRIFFAULT Maire de Melle	Mme Armelle CASSIN, Maire d'Argentonay
M. Philippe ALBERT Maire de Vausseroux	M. Michel DORET Maire de Louzy
M. Jacques BILLY Maire d'Aiffres	M. Jean-François SALANON Maire de Plaine d'Argenson

3 - Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, professionnels et experts

➤ un représentant d'une association agréée de consommateurs :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Hugues MINAUD UFC Que choisir	M. Francis MATHIEU UFC Que choisir

➤ un représentant d'une association agréée de pêche :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Michel GRIGNON Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Mme Anita ROUET DAVERAT Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique

➤ un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Yanik MAUFRAS Deux-Sèvres Nature Environnement	M. Christian DUPUIS Deux-Sèvres Nature Environnement

➤ trois représentants des professions dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Christophe GAUDIN Chambre de commerce et d'industrie territoriale	M. Franck MICHELON Chambre de commerce et d'industrie territoriale
M. Daniel BOEUF Chambre de métiers et de l'artisanat	M. Paulo AZEVEDO Chambre de métiers et de l'artisanat
M. Christophe LIMOGES Chambre d'agriculture	M. Grégory NIVELLE Chambre d'agriculture

➤ trois experts dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Brice KOHLER Architecte	M. Pierre SEUX Président Axel France
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant	-
M. Guy RICHARD Architecte	M. Philippe CHAILLOU Architecte

4 - personnalités qualifiées

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Yves LEMORDANT Hydrogéologue agréé	M. Fabrice MOREAU Hydrogéologue agréé
M. Dany BLONDIO Agrobio Deux-Sèvres	M. Bernard PUPIN Agrobio Deux-Sèvres
M. Jean Claude BRIANCEAU personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement	M. Renaud LEGENDRE personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement
Docteur Ludovic DARGENTON Médecin	Docteur Guillaume DELEPLANQUE Médecin

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 août 2018, portant composition du CoDERST, demeurent inchangées.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 27 avril 2021

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,



Annie BARETAUD